

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 00169
Numéro SIREN : 312 744 832
Nom ou dénomination : ORGANISATION REVISION ET EXPERTISE COMPTABLE DE L'OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2019 sous le numéro de dépôt 14181

Déposé au Greffe
le 27/09/2019
sous le N° 14181
RCS N° 780 169

**ORGANISATION REVISION ET
EXPERTISE COMPTABLE DE L'OUEST**

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 8, Rue des Frères Lumière - 44119 TREILLIERES
312 744 832 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 1^{er} JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le premier juillet,
A 10 heures 30,

Les associés de la société ORGANISATION REVISION ET EXPERTISE COMPTABLE DE L'OUEST se sont réunis en Assemblée Générale, 8, Rue des Frères Lumière - 44119 TREILLIERES, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yannick BAUDRY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Matthieu GUINE et Monsieur Julien SONIGO, associés acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Samuel PREAUD est désigné comme secrétaire.

Monsieur Alain LOCATELLI, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions composant le capital social.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

55 32 3 16

पुस्तिका क्र. १०००

१०००
१०००



Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Samuel PREAUD en qualité de nouveau Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme à compter du 1^{er} juillet 2019 en qualité de nouveau Directeur Général et pour une durée égale à celle du mandat du Président :

Monsieur PREAUD Samuel, Georges, Lucien,
Né le 10 mai 1977 à SAUMUR (49),
Demeurant 5, Square des Eperons – 49300 CHOLET,
De nationalité française,

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Samuel PREAUD disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et disposera comme le Président du droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

35 } 16 82

Monsieur Samuel PREAUD présent à la réunion remercie l'assemblée générale, déclare accepter le mandat de Directeur général qui vient de lui être confié, répondre aux obligations légales, réglementaires et déontologiques imposées aux mandataires sociaux de sociétés exerçant la profession d'Expert-comptable et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Monsieur Samuel PREAUD percevra en rémunération de son mandat de Directeur Général de la société, à compter du 1^{er} juillet 2019, une somme fixe mensuelle brute de mille (1 000) euros, et ce sur douze (12) mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

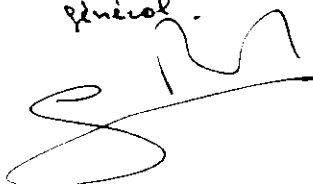
Le Président
Yannick BAUDRY



Le secrétaire
Samuel PREAUD

*« Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur
Général »*

*Bon pour acceptation
des fonctions de directeur
général.*



Les scrutateurs
Matthieu GUINE



Julien SONIGO

